CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, **KENTUCKIAN**, capitaine BUCKNER, est maintenant en chargement, et partira dimanche à 10 heures du matin. Pour fret ou pas sage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

25 avril YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le superbe bateau-à-vapeur, de première classe, **PHILADELPHIA**, capit. PENNYWIT, partira samedi matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

24 avril STETSON & AVERY.

POUR LOUISVILLE,

Le bateau-à-vapeur **FELICIANA**, capitaine Barret, commencera à charger demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON,

20 avril rue du Canal, no. 77.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS, et les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur **VERMILLION**, capt. de la Houssaye, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports susdits, demain matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO.

20 avril rue de la Levée, No. 38

POUR NEW-YORK,

La goëlette fine voilière **CAROLINE**, capitaine STANTON, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à

TOURNÉ & BECKWITH.

26 avril rue de la Nouvelle Levée.

POUR NEW-YORK,

La goëlette neuve **ORIENT**, capitaine AGNEW, a besoin de 200 boucauts pour compléter son chargement ; et prendra en outre un fret sur le pont. Elle partira mercredi prochain, et prendra quelques passagers. S'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à

24 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR BOSTON,

La barque neuve et doublée en cuivre, **ALASCO**, capit. COLE, ayant presque tout son chargement, partira dans 10 jours. Pour fret léger ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY,

23 avril rue du Camp, No. 31.

POUR NEW-YORK,

Le navire **ATTICUS**, capitaine MARTIN, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER, HURD & Co.

23 avril rue des Magasins, No. 29.

A FRETER.

Le sloop **JUNO**, pouvant porter 85 boucauts ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à

20 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire **ROBERT MORRIS**, cap. SINGER, ayant une partie de son chargement engagé ; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

18 avril SAM. C. BELL, rue du Canal.

POUR BOSTON, *(paquebot.)*

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, **LAGRANGE**, capit. COLLINS, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

18 avril STETSON & AVERY.

POUR ST. JEAN—*(Porto Rico,)*

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **BONITA**, capt. Stockton, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le poteau No. 13, ou bien à

17 avril, HARRISON, BROWN & Co.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La belle goëlette **TEMPLE**, capitaine MOORE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

14 avril J. W. ZACHARIE & Co.

A VENDRE OU A FRETER.

La goëlette fine voilière **ELIZABETH**, doublée et chevillée en cuivre, capitaine J. W. VIVIASH, est maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à DUFOUR & DESBOIS,

Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse.

10 avril—

A FRETER,

Le brick fin voilier **COMMERCE**, du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du sucre pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à

LAUVE & BENEDICT,

10 avril rue de la Douane, No. 88.

A FRETER,

Le brick **LUCY**, capitaine TIDDIA, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à 10 avril WM. G. HEWES.

POUR BORDEAUX, *(du 15 au 20 Avril.)*

Le navire français **LISE & AIMEE**, Capit. MOULINET, peut encore recevoir à frêt environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris; s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à

4 avril V. ROUMAGE.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot régulier, **EDWARD BONNAFFE**, capit. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SAM. C. BELL,

3 avril rue du Canal, No. 81.

A FRETER,

Le brick Al, **ELVIRA**, capitaine GRAVES. S'adresser à WM. G. HEWES,

31 mars rue du Camp, No. 9.

POUR TABASCO,

La goëlette **TALMA**, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à

28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER.

Le beau brick **MARGARET**, capitaine Lord, peut porter environ 300 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES,

20 mars rue du Camp, No. 9.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE** feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick **ARIEL** est maintenant prêt à recevoir au chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à

24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PACE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAON,

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant parti le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G. FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

WM. G. HEWES,

7 avril rue du Camp, no. 9.

EXHIBITION

D'ouvrages en Verre,

Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUH, rue de Chartres, No. 115.

☞ Cette exhibition sera fermée incessamment.

M. FINN présente ses remercîmens sincères aux habitants de la N. Orléans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son *exhibition d'ouvrages en verre, en miniature*, sera fermée au commencement du mois prochain. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, paniers, ballons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens qu'il serait trop long de détailler dans un avis.

Prix d'entrée—50 cents; enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir. 25 avril

PROFESSEUR D'ANGLAIS ET DE LANGUES ANCIENNES,

Rue Royale, No. 199, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback* ; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827 ; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Casas, Leoville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Grand-Larose ; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties, et Guenles de fourneaux; un Moulin complèt pour sucrerie. 11 avril J. B. LABATUT.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 109 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par

23 mars STETSON & AVERY,

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.

23 mars FORESTIER.

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits les personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 45 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux dames, leur donne une *écriture nette, expédite et fashionable.* Elles peuvent aller prendre leurs leçons à son établissement, ou les recevoir chez elles.

Les classes sont distribuées pour le jour et le soir, de manière à faciliter toutes les personnes qui désirent profiter de l'occasion.

☞ Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

M. D. réfère le public aux personnes dont les noms suivent qui ont visité son établissement. Son Exc. le gouverneur *Roman* ; *D. Prieur*, maire de la ville ; Rév. évêque *L. D. Nerke*, Rév. *T. Chap*, Rév. *J. Moni*, *L. C. Duncan*, *J. A. Maybin*; *A. Graitke*, *J. W. Egnew*. Rév. *Mr. Nash*. 9 avril—15,3ps.

VINS, &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Hâvre, et offrent à vendre,

190 caisses Bourgogne mousseux, de qualité supérieure, et maintenant préférée au Champagne, en Europe ; 50 paniers Champagne ; 4 balles Toile à chemises, 4-4; 4 balles Bretagne superfine.

De plus : Vin de Madère de choix, importé directement de Madère.

3 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

CORDE D'EMBALLAGE—600 rouleaux de bonne qualité, à vendre pour clôre des ventes par

24 avril STETSON & AVERY.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 4 mai 1832, j'exposerai en vente, au domicile de feu Henry Hugon, *alias* Jean Burt, h. de c. 1. rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St. Philippe, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers délaissés par le défunt.

Conditions, comptant. Par ordre de la cour,

24 avril MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulatresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril. MARTIN BLACHE, Register.

☞ L'acte de vente sera passé par devant H. Pedescleaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 8 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Louise Encalada, veuve Charles Pelleteau, les ESCLAVES et PROPRIETES ci-après, savoir :

1. Rose, négresse africaine, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière: 2. Louise, négresse créole, âgée d'environ 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison; 3. Dominique, alias Risquetout, nègre, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ.

4. La moitié indivise d'une terre située dans la première ile de Barataria, dans la paroisse de Jefferson, à environ huit lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face au Bayou Barataria ou rivière Ouacha:—la dite terre est à partir de la pointe du Bayou aux Oies, et s'étend jusqu'à un fossé couleé qui forme la limite inférieure, cette terre ensemble les bâtisses érigées sur la partie occupée par les héritiers Pelleteau, mesure environ 24 arpens de face au Bayou Barataria ou rivière Ouacha, sur 40 arpens de profondeur, mais on n'en garantit pas la mesure—elle sera vendue telle qu'elle se poursuit et comporte, c'est à dire, bornée en face par le Bayou Barataria ou rivière Ouacha, à droite par le Bayou aux Oies, et à gauche par la coulée dont il est ci-dessus fait mention. Plus, 6 têtes de bêtes à cornes, et une grande Pirogue.

Conditions—Les esclaves 1-3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit; la terre située au Barataria à 6 et 12 mois de crédit; en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les bestiaux et la Pirogue, payables comptant.

Par ordre de la cour.

6 avril MARTIN BLACHE, Régistor.

☞ Les actes de vente seront passés par devant H. Pedesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs;

COUR DES PREUVES,—*Vente par le Register des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux ; 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande ; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus ; 3°. Un lot de terre situé dans le même fauboxrg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent ; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endosés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.

16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pian, les esclaves et la propriété ci après, savoir : JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie ; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négritte âgée de 7 ans ; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCILE, griffe américaine, depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois ; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister,

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

13 avril

COUR DES PREUVES.—Attendu que Eliza Pile a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres du curatèlle à la succession de feu John Pile, son épouse, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cel peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

13 avril MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, maladive.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

2 avril MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée ZUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, j'exposerai en vente devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, pour le compte de la succession de feu Marie Desforges, veuve Guillaume Bénite, les effets mobiliers délaissés par la défunte. Plus, 3 mulets et une charrette. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour.

19 avril MARTIN BLACHE, register.

RUE DU CANAL—NO. 45.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'écriture dans le plus bref délai. Leur méthode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile ; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet auteur. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à 6 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures ; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

FARINE.—100 barils FARINE en débarquement, à vendre par

31 mars FOSTER & HUTTON.

SAMEDI!

Loterie du Chemin public.

Classe No. 8.

Le tirage aura lieu positivement le SAMEDI 28 avril.

45 Numéros sur lesquels on en tirera 6.

PROGRAMME:

1	LOT DE	6,000	PIASTRES EST	6,000.
1	"	3000		3000.
1	"	2000		2000.
1	"	1300		1300.
1	"	1227		1227.
1	"	1000		1000.
2	"	600		1200.
2	"	500		1000.
10	"	100		1000
39	"	50		1950.
39	"	20		780.
468	"	8		3,744.
4446	"	4		17,784.
5051	LOTS.			$42,570.
9139	BLANCS.			
14190	BILLETS.			

PRIX DES BILLETS :

Billet entier $4; Demi billet $2; Quart 1.

Série de 15 billets, $60, garantie de voir gagner $24.

Les coupons en proportion. S'adresser au bureau

No. 90, rue de Chartres.

26 avril J. K. MEAD, DIRECTEUR.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES,

8ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 5 Mai,

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$	3,000
1	" "	1,500		1,500
1	" "	1,000		1,000
1	" "	800		800
1	" "	623		623
6	" "	500		3,000
6	" "	300		1,800
6	" "	200		1,200
156	" "	50		7,800
156	" "	20		3,180
624	" "	8		4,992
7800	" "	4		31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

27 avril J. B. FAGET, *Directeur.*

Bureau de la Presse à Colon à vapeur de la Levée, Nlle.-Orléans, 20 avril 1832.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que par une résolution de la direction, le paiement du neuvième dixième du montant de leur souscription primitive, sera exigible dans trente jours de cette date, à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la Direction.

24 av WM. HUDSON, Secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS—Conformément à l'Acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de

S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
D. BOULIGNY,
M. DURALDE,
E. J. FORSTALL,

Commissaires nommés par le Gouverneur et le Sénat.

SECTIONS DU BILL :

SECT. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour être admis à souscrire, il faut être citoyen de cet état et propriétaire de biens-fonds y situés, et que les actions de la dite Banque ne pourront être transférées qu'à des citoyens de cet Etat, propriétaires de biens fonds; mais à l'expiration de quatre ans elles pourront être transférées à tous propriétaires de biens-fonds dans cet état, soit citoyen ou non. Et il est bien entendu que pour la garantie du capital de la dite Banque et des intérêts, il sera fourni pour quatre millions de piastres d'hypothèques sur des propriétés situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses faubourgs; et que les quatre autres millions seront assurés par des hypothèques sur des biens-fonds situés hors des limites de la dite ville et de ses faubourgs.

SECT. 8. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour assurer le paiement du capital et des intérêts desdites obligations, les souscripteurs seront tenus de fournir des hypothèques à la satisfaction de la direction sur des propriétés d'une valeur au moins égale dans tous les cas au montant de leurs actions respectives, lesquelles hypothèques pourront porter sur des terres en état de culture et des esclaves, sur des terrains avec maisons et autres édifices produisant des fruits, que lesdites hypothèques pourront aussi reposer sur des terres en friches, mais susceptibles de culture, sur des terrains vacans, pourvu que pas plus du cinquième des actions de tout actionnaire, ne puisse être garanti par hypothèque sur des terres incultes ne faisant partie d'aucune habitation, et sur des terrains vacans dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses faubourgs; qu'aucune hypothèque sur des esclaves seulement ne pourra être acceptée que quand une hypothèque sera offerte sur une terre et des esclaves, la valeur de la terre devra être des deux tiers au moins des actions pour lesquelles l'hypothèque devra être donnée; que les maisons et autres édifices hypothèques à la Banque devront toujours être assurés contre les risque de feu, et les polices d'assurances transférés à la dite institution, mais il ne sera pas nécessaire de faire assurer les édifices dependants d'habitations; qu'aucune hypothèque ne sera acceptée sur une maison en briques ou autre édifice pour plus de la moitié de sa valeur, et sur une maison en bois pour plus du quart de sa valeur; que nul ne sera admis à souscrire avant d'avoir remis entre les mains des commissaires un acte de vente par acte public, concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes, ordonnés par une cour de justice, légalement vérifiés ou telle autre preuve de son droit de propriété à celle offerte en garantie à la Banque, qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou directeurs ; que des propriétés déjà hypothèquées pourront être reçues en garantie, pourvu que la direction déduise d'abord de la valeur totale des dites propriétés le double au moins du montant des dites hypothèques, et n'accordera ensuite d'actions que sur l'excédent de valeur après cette déduction ; bien entendu, toute fois, que l'hypothèque existante sur la dite propriété n'empêchera pas la direction de la dite Banque de la recevoir comme garantie du capital, lorsque la somme qui devra être prêtée sera employée à éteindre la dite hypothèque. 6 avril.

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complèts.

LEPAGE,

Professeur de musique,

4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 121.

JAMBONS.—35 boucauts Jambons de Cincinnati sous enveloppe, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement, à vendre par

24 avril STETSON & AVERY.

WHISKEY.—88 barils vieux Whiskey de Monongahela, et 13 demi-dito dito, en débarquement du bateau-à-vapeur Orleans, à vendre par

25 avril TOURNÉ & BECKWITH.

CAFÉ.—250 sacs de première qualité de la Havane, et 310 dp. do. de Rio, récemment reçus et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

7 avril rue Royale, No. 117

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENTE DE FORTE-PIANOS.

MARDI, 1er. de mai prochain, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, il sera procédé à la vente d'un grand nombre de Forté-Pianos, presque tous de la manufacture de Messrs. Loud & FRERES de Philadelphie, et parmi lesquels il s'en trouve en bois de rose et en acajou, montés sur de riches cadres, avec pedalles *extra*.

Tous ces instrumens sont manufacturés pour le climat et d'un travail achevé, et seront vendus avec garantie du facteur.

Ils seront soumis à l'inspection des amateurs tous les jours. 27 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI matin, 2 mai prochain, il sera vendu à 11 heures, au magasin de la Douane, rue Royale, entre Conti et St. Louis, cinq boucauts et 2 barriques Vin de Madère, L. P., importées directement à bord du navire Triton. Conditions : au-dessous de $200, comptant; et au-dessus de cette somme, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 27 av

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 5 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, une mulâtresse de 19 ans, depuis quelques temps dans le pays; elle est bonne blanchisseuse, repasseuse, excellente domestique, et un peu cuisinière; on la vend garantie. Payable à 6 mois, en billet endossé, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 27 avril

PAR F. DUTILLET.—*(Par correction.)*

PAR ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St-Bernard, il sera vendu vendredi 4 mai prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, 5 ESCLAVES, provenant de la succession de feu Jean Balthazar Enoul Livaudais ; savoir :

Adam, nègre américain, depuis 10 ans dans le pays, charretier et nègre de champ, âgé de 18 ans; Henriette, négresse créole, âgée de 18 ans, domestique, et son enfant âgée de 2 ans, nommée Estelle; Manette, négresse créole, âgée de 16 ans, domestique ; Thérèse, négresse créole, âgée de 12 ans, domestique.

Conditions : à comptant, et le reste à un an du jour de la vente, moyennant billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement ; la vente sera passée par M. Janin, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 avril—1 3 avril—4.1ps.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 1er. mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés sur le chemin à coulisse, entre les rues Moreau et Casa-Calvo, ayant 26 pieds de face au chemin, sur 120 de profondeur, mesure française.

Aussi, quatre Terrains contigus, situés rue du Craps, entre celles des Poëtes et de la Musique, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, et sont très-élevés. Les plans sont exposés à la Bourse. On fera connaître les conditions au moment de la vente. Les actes de vente seront passés en l'étude C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.

26 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 1er. mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, le négrillon Jeary, âgé d'environ 12 ans ; il est acclimaté, parle français et anglais, et est pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Aussi, la négresse Lucy, âgée d'environ 22 ans, et son enfant Moses, de 4 ans ; cette négresse est assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi ; c'est une servante très-fidèle. Moses est un joli petit sujet, parlant français et anglais, également garanti. Conditions : moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de C. Pollock, aux frais des acquéreurs. 26 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

Bernard Lejeune vs. *ses créanciers.* } COUR de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans. En vertu d'un ordre de l'hon. Chs. Maurian, juge de la Cour de Paroisse, il sera vendu mercredi, 30 mai, à midi, à la Bourse, un Terrain de valeur, situé dans le fond du faubourg La Fayette, paroisse Jefferson, désigné par le No. 25, sur le plan original dressé par Jos. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de C. Pollock. Ce terrain a 300 pieds de face à la rue Jackson, et s'étend en profondeur jusqu'à la ligne de la propriété de Mme. Livaudais, où il mesure 300 pieds 9 pouces; il est borné au-dessus par le terrain No. 24, où il mesure 331 pds 3 lignes, et au-dessous par le terrain No. 28, où il a 309 pds 5 pouces, le tout mesure française.

Conditions à la vente. 23 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 28 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans reserve, les Propriétés de valeur appartenant à la succession de Martin Bourgeat, savoir:

Huit TERRAINS de valeur, contigus, avec les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues des Français, Moreau, Champs-Elisées et Casa-Calvo, et formant l'encoignure des deux dernières, faisant face au chemin-à-coulisse et à la Place Washington. Cinq de ces terrains font face aux Champs-Elysées et mesurent 25 à 27 pieds 10 pouces de face sur 100 de profondeur. Les trois autres, 6, 7 et 8, ont 28 pieds 9 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, comme on le verra sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions : Moitié payable au 1er. mars 1833, et l'autre moitié en mars 1834, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à final paiement, et négociables à la Banque d'Orléans. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. Féraud, not. pub. aux frais des acqué